

Saint-Martin-au-Laert - ZAC du Moulin

Voirie et Réseaux Divers - Aménagements paysagers



Pays

France (Pas-de-Calais)

Client

Communauté
d'Agglomération
de Saint-Omer (CASO)

Date

2006-2011

Montant des travaux

3 M€ HT

Prestations de Sogreah

- ▶ Maitrise d'oeuvre (missions : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR)
- ▶ Définition du programme des équipements publics de la ZAC
- ▶ Etablissement du dossier Loi sur l'Eau
- ▶ Intégration paysagère
- ▶ Gestion des eaux pluviales
- ▶ Dossier de prise en considération de la route de Boulogne RD 208 E2

Descriptif

Sogreah s'est vu confier la maîtrise d'oeuvre des aménagements VRD et paysagers de la ZAC à vocation d'urbanisation du Moulin à Saint-Martin-au-Laert, d'une surface de 6 hectares (amorce d'une urbanisation ultérieure répartie sur 23 ha au total).

Ce secteur constitue, suite à la définition des périmètres de protection des captages d'eau potable, la zone d'extension urbaine la plus importante de la commune et inscrite au plan local d'urbanisme.

Le projet urbain s'inscrit dans une double orientation de qualité paysagère et environnementale et de mixité sociale, générationnelle et d'usage.

Il présente un intérêt remarquable en tant qu'image d'entrée de ville et du fait de la proximité immédiate du moulin inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Ces 6 ha accueillent environ 95 logements (en majorité des habitations individuelles groupées).

Certains logements collectifs sont organisés autour d'une placette qui distribue également quelques surfaces commerciales en rez-dechaussée.

D'autres petits collectifs de 3 logements bordent la route de Boulogne.

Caractéristiques

- Techniques alternatives :
 - Rétention d'eaux pluviales dans des noues (qui peuvent aussi servir à délimiter et structurer l'espace public), dans un bassin paysager ;

4650243/GNB/CDE/ebd/1010

- Citerne à eau pour réutiliser localement les eaux pluviales, avec surverse au réseau ;
- incitation à la rétention à la parcelle ;
- Utilisation de matériaux poreux permettant de limiter les eaux pluviales apportées au réseau (parking en dalles gazon).
- Création de voiries neuves 895 ml.
- Réhabilitation et aménagement de voiries existantes 475 ml.
- Place publique :
 - Pavage (1 400 m²)
 - Mise en place de galets
- d'aménagements paysagers ;
- Rétention des eaux pluviales sous cette place publique ;
- Mobilier urbain.
- Voies structurantes :
 - Terrassements généraux (5 000 m³) ;
 - Parkings enherbés ;
 - Borduration (1 400 ml) ;
 - Eclairage public ;
 - Plantations - Espaces verts.
- Ouvrages de rétention des eaux pluviales :
 - Bassin paysager, capacité : 1 300 m³ ;
 - Rétention enterrée : 400 m³ ;
- Récupération des eaux de voiries à l'aide de noues paysagères.
- Amenée de réseaux divers extérieurs à l'opération et desserte intérieure :
 - Desserte en électricité, gaz, télécommunication, eau potable ;
 - Extension du réseau haute tension.